



**Réhabilitation du Site Boudeville et Fontaine à ANET (28)
Travaux de Curage, Désamiantage, Déplombage, Démolition et Dépollution**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

R.C.

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE – CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Maîtrise d'ouvrage :
Ville d'Anet
25 rue Diane de Poitiers
28260 Anet
Tel : 02.37.62.55.25
Mail : mairie-anet@wanadoo.fr

Maîtrise d'oeuvre :
5A Architecture – IDDEA
Romain Quillerier
18 rue de la Fromenterie
91120 Palaiseau
Tel : 01.69.74.28.00
Mail : r.quillerier@iddea-gengis.fr

DATE ET HEURE DE REMISE DES OFFRES

LE LUNDI 23 AOUT 2021 à 17H00

ATTENTION : VISITE OBLIGATOIRE

SOMMAIRE

Article I :	OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.1.	NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ACHETEUR PUBLIC.....	3
1.2.	ADRESSE POUR LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	3
1.3.	ADRESSE POUR L'OBTENTION DES DOCUMENTS	3
1.4.	ADRESSE POUR LA REMISE DES OFFRES.....	3
1.5.	TYPE D'ACHETEUR PUBLIC.....	3
Article II :	OBJET DU MARCHE	4
2.1.	DESCRIPTION	4
2.2.	DELAI D'EXECUTION	5
ARTICLE III :	RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE	5
3.1.	CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE	5
3.2.	CONDITIONS DE PARTICIPATIONS.....	5
ARTICLE IV :	PROCEDURE	6
4.1.	TYPE DE PROCEDURE	6
4.2.	CRITERES D'ATTRIBUTION.....	7
4.3.	VISITE DES LIEUX	7
4.4.	NEGOCIATION.....	8
4.5.	RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF	8
ARTICLE V :	AUTRES RENSEIGNEMENTS	9
5.1.	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	9
5.2.	MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES.....	9
5.3.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	12

Article I : OBJET DE LA CONSULTATION

1.1. NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ACHETEUR PUBLIC

VILLE D'ANET
25 Rue Diane de
Poitiers28260 ANET
Téléphone : 02 37 62 55 25
Mail : mairie-anet@wanadoo.fr

1.2. ADRESSE POUR LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1.2.1. Renseignements administratifs :

Anne-Claire RIVEREAU
Directrice Générale des Services
VILLE D'ANET
25 Rue Diane de
Poitiers28260 ANET
Téléphone : 02 37 62 16 20
Mail : mairie-anet-dgs@orange.fr

1.2.2. Renseignements techniques :

5A Architecture – IDDEA
Romain Quillerier
18 rue de la Fromenterie
91120 Palaiseau
Tel : 01.69.74.28.00
Mail : r.quillerier@iddea-gengis.fr

1.3. ADRESSE POUR L'OBTENTION DES DOCUMENTS

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat selon les modalités suivantes :
Par téléchargement : site <https://amf28.org/anet> rubrique marchés publics.

1.4. ADRESSE POUR LA REMISE DES OFFRES

Uniquement sur le profil acheteur du maître d'ouvrage <https://amf28.org/anet>

1.5. TYPE D'ACHETEUR PUBLIC

Établissement public à caractère administratif.

Article II : OBJET DU MARCHÉ**2.1. DESCRIPTION****2.1.1. Type de marché de travaux**

Exécution.

2.1.2. S'agit-il d'un marché à bons de commandes ?

Non.

2.1.3. S'agit-il d'un marché à tranches ?

Non.

2.1.4. S'agit-il d'une convention de prix associée à des marchés types ?

Non.

2.1.5. Objet du marché

Dans le cadre de la requalification de la friche industrielle Boudeville et Fontaine, le présent marché de travaux a pour objet le curage, désamiantage, déplombage, démolition et dépollution du site, qui comporteront :

- Le curage préalable de tous les bâtiments, et la collecte des déchets abandonnés sur site,
- Le désamiantage de tous les bâtiments et équipements et installations du site : la plus grande partie des travaux concerne les toitures amiantées,
- Le déplombage du site par dépose des matériaux recouverts de peinture contenant du plomb : principalement châssis de portes et fenêtres et baies vitrées,
- La démolition totale de 5 bâtiments (1, 2, 3, 4 et Grange) et partielle du bâtiment n°5,
- La mise en place de dispositifs de confortement/éaiement pour protection des mitoyens,
- La démolition des dallages bétons, fondations et purges des réseaux,
- L'éventuel enlèvement de cuves,
- Le décapage de la partie conservée de la charpente/structure et poteaux du bâtiment 5,
- Le nettoyage industriel de la fosse de la machinerie conservée,
- La dépollution des sols et du toit de la nappe au droit de la Zone source n°3,
- Le remblayage des zones excavées,

2.1.6. Lieu d'exécution des travaux

15 rue Charles Lechevrel, 28260 Anet.

2.1.7. Division en lots

Le présent marché compte un lot unique.

Possibilité de soumissionner pour :

La maîtrise d'ouvrage laisse libre choix aux candidats de la forme juridique retenue pour répondre au présent marché. Toutefois, un candidat ne peut figurer que dans une seule et unique offre. Les candidats peuvent sous-missionner les prestations au rang 1 uniquement.

2.1.8. Variantes

Néant.

2.1.9. Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard **10 jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats pourront poser leurs questions uniquement sur le profil acheteur jusqu'au 11 août inclus.

2.2. DELAI D'EXECUTION

le délai d'exécution des travaux est de **6 mois** hors intempéries et congés payés compris 1 mois de préparation.

ARTICLE III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

3.1. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

3.1.1. Cautions et garanties exigées

Garanties professionnelles, techniques et financières.

3.1.2. Modalités essentielles de financement et de paiement

Le règlement des sommes dues aux entreprises pour l'exécution des marchés sera effectué par le Receveur dans un délai maximum de 45 jours à compter de la date de réception du projet de décompte par le Maître d'œuvre.

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité, pour le titulaire du marché ou le sous-traitant, le bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration du délai.

Le taux des intérêts moratoires et celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir.

3.1.3. Forme de groupement

La maîtrise d'ouvrage laisse libre choix aux candidats de la forme juridique retenue pour répondre au présent marché. Toutefois, un candidat ne peut figurer que dans une seule et unique offre. Les candidats peuvent sous-mettre les prestations au rang 1 uniquement.

3.2. CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

Renseignements concernant la situation propre à l'entrepreneur, justificatifs quant aux conditions d'accès à la commande publique au code de la commande publique et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité professionnelle technique et financière minimale requise

3.2.1. Statut juridique et capacité professionnelle

Références souhaitées.

3.2.2. Capacité économique et financière

Références requises.

Adéquation des moyens financiers avec la nature et la taille du projet, objet du présent marché.

Pertinence et/ou représentativité du chiffre d'affaires annuel concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles, par rapport au chiffre d'affaires annuel global du soumissionnaire.

Fourniture et cohérence des assurances pour les risques professionnels et environnementaux au regard des travaux, objets du marché.

Présentation et cohérence des effectifs moyens annuels du candidat et de l'expérience du personnel

d'encadrement au regard des travaux à effectuer.

Par ailleurs, toute sous-traitance devra nominativement être déclarée au stade de l'offre, et le soumissionnaire devra produire pour chaque sous-traitant les mêmes éléments que pour lui-même sur la partie qu'il compte sous-traiter (excepté dans le cas des laboratoires où seule la justification des accréditations COFRAC ou équivalent sera exigée).

3.2.3. Capacité technique

Références requises.

Capacités professionnelles et techniques notamment, la qualité et la pertinence des références présentées (a minima 3 références de travaux similaires effectués au cours des 5 dernières années) au sein d'un tableau de présentation des références indiquant la nature, la volumétrie, le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Présentation et pertinence des certificats de capacités concernant des opérations similaires au cours des 5 dernières années, avec a minima deux certificats de capacité,

Résultats sécurité du candidat au cours des trois dernières années (TF1, TF2, TG),

Nombre et nature des sinistres, accidents et incidents déclarés au cours des trois dernières années,

Certificats de qualification listés ci-après, délivrés par des organismes indépendants ou tout moyen de preuve équivalent à la certification demandée :

- Certification 1552 (QUALIBAT, AFNOR ou GLOBAL CONSEIL) pour des travaux de retrait d'amiante,
- Certification NFX 31-620 (Domaine C) ou équivalente,
- Certification MASE ou ISO 18001 ou ISO 45001 ou équivalente,

Nombre et cohérence des processus amiante validés applicables aux travaux de désamiantage, objet du présent marché,

ARTICLE IV : PROCEDURE

4.1. TYPE DE PROCEDURE

Procédure adaptée passée dans le respect des articles L2120-1 et suivants ainsi que R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique.

4.1.1. Sélection préalable

Sans objet.

4.1.2. Procédure accélérée

Sans objet

4.1.3. Nombre des entreprises invitées à présenter une offre

Sans objet.

4.2. CRITERES D'ATTRIBUTION

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur attribuera le Marché au prestataire qui aura présenté l'offre présentant le meilleur compromis technico-économique, au regard des critères pondérés suivants :

- Critère n°1 : Valeur Technique de l'offre (60%)

Ce critère sera apprécié au regard :

- Moyens et méthodologies pour limiter les nuisances et assurer la protection des riverains et de l'environnement (10%)
- Moyens et méthodologies pour réduire les risques et assurer la sécurité des intervenants (10%)
- Méthodologie d'exécution des travaux et moyens matériels mis en œuvre (10%)
- Organisation/phasage et planning du chantier (10%)
- Qualification et expériences des moyens humains affectés (10%)
- Cohérence, alignement, clarté et homogénéité entre le DPGF et le CCTP (10%)

- Critère n°2 : Prix des prestations (40%)

Ce critère sera apprécié au regard du montant de l'offre tel que reporté dans l'acte d'engagement.

Une offre peut être déclarée inacceptable si son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

Sera éliminée toute offre :

- irrégulière (Une offre irrégulière est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale) ;
- inacceptable (Une offre inacceptable est une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché public tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure) ;
- inappropriée (Une offre inappropriée est une offre sans rapport avec le marché public parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de l'acheteur formulées dans les documents de la consultation.).

Dans le cas où il y a des options, l'analyse portera sur l'offre de base dans un premier temps puis sur l'offre de base + option(s) retenue(s) sur proposition du maître d'œuvre.

Les offres seront classées en fonction des résultats obtenus **tous critères confondus**

Pour tous les lots : l'absence de la fiche de visite sur place dûment signée par la Mairie entrainera un point en moins sur la notation totale de la valeur technique.

4.3. VISITE DES LIEUX

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite des lieux d'exécution du marché. À l'issue de cette visite obligatoire, le candidat devra nécessairement joindre à son offre la fiche de site signée et tamponnée par la Mairie d'ANET.

Les jours de visites sont :

Uniquement sur rendez-vous pris auprès de Monsieur Quillerier sur la période du 27 juillet au 06 août 2021 inclus.

Tel : 01.69.74.28.00

Mail : r.quillerier@iddea-gengis.fr

4.4. NEGOCIATION

Suite à l'ouverture des plis, le pouvoir adjudicateur pourra envisager une négociation avec les candidats.

La négociation sera conduite dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats. Les informations données aux candidats ne peuvent être de nature à avantager certains d'entre eux.

Suite à la négociation les candidats proposeront une nouvelle offre qui sera analysée selon les critères de l'article 4.2 du présent règlement de consultation.

Conformément au code de la commande publique, la négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre sans pour autant modifier l'objet du marché.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de solliciter de chaque candidat des précisions techniques utiles à l'analyse des offres.

4.5. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

4.5.1 Documents contractuels et documents additionnels. Conditions d'obtention

Voir article 1.3 du présent règlement de consultation.

4.5.2 Date limite de réception des offres

Le Lundi 23 Août 2021 à 17h00

Les candidats transmettent leur offre uniquement par voie électronique via la plateforme du profil acheteur de la commune d'Anet : www.amf28.org/anet.

En tout état de cause, les plis devront être remis avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquée sur la page de garde du présent document. Les plis qui seraient remis après la date et l'heure limites précitées ne seront pas retenus.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché papier.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les documents fournis doivent être dans au formats « Portable Document Format » (*.pdf) à l'exclusion de tout autre programme informatique.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

4.5.3 Langue devant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation

Français.

4.5.4 Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Le délai de validité des offres est de cent quatre-vingt (180) jours, il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE V : AUTRES RENSEIGNEMENTS

5.1. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

- L'Acte d'Engagement (AE) complété éventuellement par les conventions de groupement et les annexes relatives à la sous-traitance ainsi que les annexes financières. Le (les) devis quantitatif (s) et estimatif (s) des travaux faisant apparaître la décomposition du prix global et forfaitaire et reprenant l'ordre chronologique de chaque descriptif.
- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et les plans qui leurs sont annexés et annexes éventuelles,
- L'offre technique du prestataire,
- Les plans,
- Le rapport initial du bureau de contrôle,
- Le PGC.

5.2. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES

5.2.1. Contenu des offres

Les documents remis par les candidats seront entièrement rédigés en langue Française. La langue de travail est exclusivement le FRANÇAIS.

L'unité monétaire de la remise des offres est l'EURO.

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes réunies au sein d'un sous-dossier "candidature":

- **Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent)** comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement. La lettre de candidature est signée par le représentant du candidat, et en cas de groupement, soit par chacun des membres du groupement, soit par le seul mandataire du groupement si celui-ci produit les habilitations signées de chacun des autres cotraitants. L'imprimé DC1 est disponible gratuitement sur le lien internet suivant: <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner,
- **Le candidat en redressement judiciaire devra produire copie du ou des jugements prononcés à cet effet,**
- Les pièces définies ci-dessous permettant l'évaluation de leur expérience, capacités professionnelles, techniques et financières / DC2.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels de l'année en cours et le cas échéant, déclaration appropriée de banques. Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le maître de l'ouvrage s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.
- Un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat / DC1.
- L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle de l'année en cours.

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants réunis au sein **d'un sous-dossier "Offre"** :

1 - Un projet de marché comprenant :

- Un acte d'engagement par lot (A.E.) et ses annexes (cadre *ci-joint à compléter, à dater, à parapher sur chaque page et à signer*) dont :
 - Le document de décomposition du prix global forfaitaire ainsi que le document quantitatif estimatif et le bordereau des prix unitaires complétés des prix forfaitaires selon le cadre estimatif joint. Si l'offre est produite par un groupement conjoint d'entreprises, il est précisé le point suivant :
 - La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination des cotraitants fait l'objet d'un pourcentage déterminé du montant des travaux attribué aux autres membres du groupement. La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination lui sera versée proportionnellement aux sommes réglées aux autres cotraitants.
 - La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination des cotraitants est couverte par les prix des travaux qui lui sont attribués. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.
 - Projets avec options : à présenter dans le respect des modalités prévues ci-dessus.
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), leurs annexes et autres pièces du DCE ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi. Le candidat signera ces documents dans le cadre de la mise au point du marché. A défaut les documents détenus par le pouvoir adjudicateur et notifiés au titulaire seront les documents contractuels.

2 - Un mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux tels que précisé au 4.2.

3 – Fiche de visite dûment signée par le Maître d'Ouvrage.

5.2.2 Conformément aux dispositions du code de la commande publique, le candidat susceptible d'être retenu devra fournir dans un délai de 15 jours à compter de la demande du Maître d'ouvrage :

- copie des attestations des administrations fiscales et sociales comme quoi il est à jour dans ses déclarations et paiements à la date du 31 Décembre précédent la remise des offres et URSSAF datant de moins de six mois
- Les documents prévus aux articles R324-4 ou R 324-7 du Code du Travail. Ces documents devront être fournis tous les 6 mois jusqu'à la fin du chantier ainsi que URSSAF,
- Et/ou Etat annuel des certificats reçus NOTI2, certifié conforme à l'original,
- Attestations d'assurances responsabilité civile et décennale valable pour l'année en cours.

Dépôt par transmission dématérialisée uniquement :

Les candidats qui transmettent leur offre par voie électronique doivent les transmettre à l'adresse suivante : <https://www.amf28.org/anet>

Pour tout renseignement relatif à l'usage de la plate-forme, les entreprises peuvent s'adresser à l'équipe support Info-Locale par téléphone au 02 37 33 03 25 ou par Email (contact@info-locale.fr).

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

Conformément aux articles 1316-1 à 1316-4 du code civil et du décret 2001-272 du 30 mars 2001, modifié par le décret n° 2002-535 du 18 avril 2002, les opérateurs économiques doivent signer électroniquement les candidatures et les actes d'engagement en présentant un certificat de signature électronique. Ce certificat doit être délivré par une autorité de certification accréditée et permettre de faire le lien entre une personne physique et le document signé électroniquement.

Les catégories de certificats de signature reconnues sont celles qui sont reconnues par le référentiel intersectoriel de sécurité et par la liste publiée à l'adresse suivante : <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre en "dernières minutes" et de s'être assurés par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plate-forme.

Pour chaque document sur lesquels une signature est exigée, la signature doit émaner d'une personne habilitée à engager le candidat. Cette personne est soit le représentant légal du candidat, soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat

Il est recommandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes :

- les formats des fichiers envoyés ne pourront être que : .doc / .rtf / .pdf / .xls
- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo.
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus.
- faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse, et que chaque fichier inclus dans l'enveloppe ne dépasse pas les 25 Mo (il peut y avoir plusieurs fichiers). Que le nombre total de fichiers déposés ne soit pas supérieur à 50 fichiers.

Le candidat retenu, s'il a transmis ses dossiers par voie électronique, sera tenu d'accepter la signature manuscrite d'un marché papier.

Le candidat peut effectuer à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support papier, ou sur support physique électronique. Les documents de la copie de sauvegarde doivent également être signés.

Cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : "Ne pas ouvrir - copie de sauvegarde".

5.3. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Fin de la procédure

Le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Voie de recours

L'instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est le tribunal administratif d'Orléans :

28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1 Téléphone : 02 38 77 59 00

Télécopie : 02 38 53 85 16 Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr.